Bank of China (Canada)

Divulgation Pilier III de Bâle 2023 au

31 décembre 2023

Table des matières

1. **Champ d'application** 1
2. **Principaux indicateurs** 1
3. **Gestion du capital** 2
4. **Cadre de gestion des risques** 4
5. **Informations qualitatives générales sur le cadre de gestion du risque opérationnel – ORA** 14

Bank of China (Canada)

Divulgations Pilier III de Bâle

31 décembre 2023

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication

1. Champ d'application

La Bank of China (Canada) (« la Banque ») divulgue ici les informations relatives à son cadre du Pilier III de Bâle III, tel qu'exigé par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF).

La Banque opère en tant que filiale étrangère au Canada sous le régime de la Loi sur les banques, disposant d'une pleine autorité bancaire. Elle est une filiale en propriété exclusive de Bank of China Limited (« Banque Mère ») et est domiciliée à son bureau enregistré situé au 50 Minthorn Boulevard, Markham, Ontario, Canada (L3T 7X8).

2. Principaux indicateurs

	(CAD en '000 sauf ratios)	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
	Capital disponible (montants)					
1	Capital de catégorie 1 ordinaire (CET1)	769 651	757 586	746 096	741 581	726 046
2	Capital de catégorie 1	769 651	757 586	746 096	741 581	726 046
3	Capital total	793 873	784 346	772 863	762 602	726 046
	Actifs pondérés en fonction des risques (montants)					
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)	3 170 392	3 128 173	3 201 368	3 427 804	3 263 204
4a	Total des actifs pondérés en fonction des risques (avant plancher)	3 170 392	3 128 173	3 201 368	3 427 804	3 263 204
	Ratios de capital fondés sur les risques en pourcentage des RWA					
5	Ratio CET1 (%)	24,28 %	24,22 %	23,30 %	21,63 %	22,25 %
5a	Ratio CET1 (%) (avant plancher)	24,28 %	24,22 %	23,30 %	21,63 %	22,25 %
6	Ratio de capital de catégorie 1 (%)	24,28 %	24,22 %	23,30 %	21,63 %	22,25 %
6a	Ratio de capital de catégorie 1 (%) (avant plancher)	24,28 %	24,22 %	23,30 %	21,63 %	22,25 %
7	Ratio de capital total (%)	25,04 %	25,07 %	24,11 %	22,25 %	22,25 %
7a	Ratio de capital total (%) (avant plancher)	25,04 %	25,07 %	24,11 %	22,25 %	22,25 %
	Exigences additionnelles de coussin CET1 en pourcentage des RWA					
8	Exigence de coussin de conservation du capital (2,5 % depuis 2019) (%)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
9	Exigence de coussin contracyclique (%)	0	0	0	0	0
11	Total des exigences spécifiques en coussin CET1 de la banque (%) (ligne 8 + ligne 9)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
12	CET1 disponible après satisfaction des exigences minimales de capital de la banque (%)	19,78 %	19,72 %	18,80 %	17,13 %	17,75 %
	Ratio de levier Bâle III					
13	Masse totale d'exposition au levier selon Bâle III	4 651 570	4 249 542	4 644 259	4 781 883	5 232 272
14	Ratio de levier Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	16,55 %	17,83 %	16,13 %	15,54 %	13,91 %

3. Gestion du capital

La stratégie de gestion du capital de la Banque est conçue pour :

- Respecter les exigences réglementaires établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ;
- Protéger la continuité des opérations de la Banque en tant qu'entreprise en activité tout en offrant des rendements raisonnables à son unique actionnaire ; et
- Maintenir une base de capital solide pour financer le développement futur de ses activités.

La Banque a mis en place une politique formelle de gestion du capital. Le Conseil d'administration et la haute direction procèdent à des examens réguliers de la structure du capital de la Banque, guidés par son ratio de suffisance du capital. L'allocation du capital aux opérations et activités spécifiques est gérée par le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Banque.

La suffisance du capital est mesurée conformément aux lignes directrices émises par le BSIF, lesquelles sont basées sur les normes établies par la Banque des règlements internationaux (BRI). L'OSFI établit des objectifs de capital fondés sur les risques pour les institutions financières. actuellement fixées à un ratio de capital de catégorie 1 de 8,5 % selon l'approche « tout compris » et à un ratio de capital total de 10,5 %.

(a) Structure du capital

Capital réglementaire de catégorie 1, catégorie 2 et total

Le capital de catégorie 1 comprend des instruments de capital permanent, principalement des actions ordinaires et les bénéfices non répartis. Le capital de catégorie 2 représente le rajout des pertes de crédit attendues de niveau 1 et niveau 2 (ECL). Le capital réglementaire total comprend le capital de catégorie 1 et de catégorie 2, après certaines déductions.

Au 31 décembre 2023, le ratio de suffisance du capital de la Banque a été calculé conformément à la Ligne directrice – Exigence de suffisance du capital émise par le BSIF. Pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques de crédit, la Banque applique l'Approche standardisée, tandis que le risque opérationnel est calculé en utilisant l'Approche des indicateurs de base.

La divulgation du capital pour le T4 2023 a été publiée séparément sur le site Web.

(b) Exigence minimale de capital pour les principaux risques :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
	$	$
Risque de crédit		
Banque	**37 883**	30 897
Entreprises	**228 729**	239 964
Prêts hypothécaires résidentiels	**43 003**	51 500
Autres commerces de détail	**4 821**	1 176
Risque opérationnel	**18 455**	15 473

(c) Ratio de levier

Les Lignes directrices pour les banques émises par le BSIF prescrivent une limite supplémentaire sur le ratio de levier. Le ratio de levier est défini comme le capital divisé par la mesure d'exposition, exprimé en pourcentage. Essentiellement, il mesure le capital de catégorie 1 en proportion du total des actifs ajustés.

Depuis le premier trimestre de 2015, les institutions financières sont tenues de maintenir un ratio de levier d'au moins 3 % en tout temps. Le BSIF a fixé un ratio de levier autorisé de 4 % pour la Banque. Afin de garantir que le ratio de levier demeure au-dessus du seuil de 4 % dans le cadre normal des activités, la Banque a établi un ratio de levier cible interne supérieur à l'exigence minimale fixée par le BSIF, incluant une marge opérationnelle appropriée.

Bank of China (Canada)

CAD en '000 sauf pour les ratios

Divulgation du ratio de levier T4 2023 et T3 2023 sur une base « tout inclus » Au 31 décembre 2023 Au 30 septembre 2023

1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, les opérations de financement de titres (OFT) et les expositions titrisées protégées par des clauses de droits acquis, mais incluant les garanties)	4 265 698	3 818 442
4	(Montants d'actifs déduits pour le calcul du capital de catégorie 1 « tout inclus » selon Bâle III)	-331	-23
5	**Total des expositions au bilan (excluant les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)**	4 265 367	3 818 419
	Exposition aux dérivés		
6	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés	-	-
7	Montants supplémentaires pour PFE associés à toutes les transactions sur dérivés	1	30
8	(Jambe compensée d'une contrepartie centrale exonérée pour les expositions des clients compensés)	S/O	S/O
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit écrits	S/O	S/O
10	(Compensations notionnelles ajustées et déductions complémentaires pour les dérivés de crédit vendus)	S/O	S/O
11	Total des expositions aux dérivés (somme des lignes 6 à 10)	1	30
	Expositions aux opérations de financement de titres		
12	Actifs bruts de SFT reconnus à des fins comptables (sans reconnaissance de compensation), après ajustement pour les transactions de comptabilité de vente.	S/O	S/O
13	(Montants nets des paiements en espèces et des créances sur paiements en espèces des actifs SFT bruts)	S/O	S/O
14	Risque de crédit des contreparties (RCC) exposé pour les SFT	S/O	S/O
15	Exposition des transactions d'agent	S/O	S/O
16	Total des expositions aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	0	0
	Autres éléments hors bilan		
17	Exposition hors bilan au montant notionnel brut	908 103	1 019 529
18	(Ajustements pour la conversion en montants équivalents en crédit)	-521 902	-588 436
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	386 201	431 093
	Capital et expositions totales		
20	Capital de catégorie 1	769 651	757 586
21	Expositions totales (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	4 651 570	4 249 542
	Ratios de levier		
22	Ratio de levier Bâle III	16,55 %	17,83 %

4. Cadre de gestion des risques

Le Conseil d'administration a mis en place un système et des politiques de gestion des risques pour identifier, analyser, surveiller et contrôler les divers types de risques auxquels la Banque fait face dans ses opérations. Les politiques de gestion des risques de la Banque couvrent les risques de crédit, les risques de marché, les risques opérationnels ainsi que les risques de liquidité et de financement. Ces politiques font l'objet d'un examen régulier par le Comité de gestion des risques, le Comité de gestion des actifs et passifs, le Comité de politique des risques et le Comité d'audit. Au plus haut niveau, le conseil d'administration détient la responsabilité ultime de veiller à ce que tous les risques significatifs soient alignés avec les objectifs stratégiques de la Banque, son cadre d'appétence au risque et ses politiques approuvées.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un client ou une contrepartie fasse défaut sur ses obligations. Ce risque peut provenir de l'exposition client dans les prêts et avances, de l'exposition de l'émetteur dans les titres achetés ou de l'exposition de la contrepartie dans les dépôts interbancaires.

La politique de gestion du risque de crédit de la Banque est examinée par le Comité de politique des risques et approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique établit des cadres pour les autorisations de prêt déléguées, les normes de qualité du portefeuille, les critères d'octroi de crédit, les processus de surveillance du crédit, les limites de concentration, les systèmes de notation des risques, le recouvrement et la provision de crédit, ainsi que les responsabilités des chargés de comptes. La direction veille à ce que le risque de crédit soit géré et contrôlé efficacement conformément à cette politique, permettant une supervision saine et prudente des expositions actuelles et potentielles au risque de crédit. Cette politique fait l'objet d'un examen et d'une amélioration réguliers afin de refléter les évolutions du marché, les exigences réglementaires et les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de crédit. Le cadre de gestion du risque de crédit de la Banque est structuré comme suit :

Vue d'ensemble de la gestion des risques	Stratégie et politique de gestion du risque de crédit ; Politique de classification des prêts et de radiation ; Stratégie et mise en œuvre des provisions et des pertes ; Stratégie et mise en œuvre d'atténuation du risque de crédit ; Délégation et surveillance des limites d'autorisation et gestion des relations avec les régulateurs externes.
Élaboration des politiques et des programmes	Établissement de politiques, pratiques et mécanismes de contrôle pour gérer les risques financiers et non financiers ; Développement des limites de tolérance au risque ; initiatives réglementaires ; et initiatives en matière de risque.

Évaluation et approbation du crédit	Réalisation d'examens de la qualité du crédit et approbations dans les limites déléguées par le PDG ; Développement d'un système d'évaluation et de mesure du risque ; analyse et validation des politiques de produits ; Analyse des radiations et des pertes ; Examen des portefeuilles ;
Surveillance et rapports sur le portefeuille	Monitoring positions against approved risk tolerance limits ; Surveillance des limites de portefeuille, des concentrations et de la qualité ; Communication des résultats de la surveillance des risques à la haute direction, au conseil d'administration, à la banque mère et au régulateur ;
Surveillance des transactions et des limites	Adjudication des exceptions et dépassements de limites ; approbation des provisions spécifiques et des radiations ; Surveillance, conformité et gestion des limites ; Approbations et révisions des prêts des cadres et du personnel.
Supervision des prêts spéciaux	Gestion des comptes problématiques ;
Représentation aux comités de gestion	Le chef de département et certains membres sélectionnés du département de gestion des risques participent aux comités de gestion des risques et de révision du crédit de la Banque.
Administration des prêts	Assurer que toutes les facilités de crédit approuvées sont documentées, traitées et administrées ; Mettre en place un contrôle et une supervision supplémentaires des processus de la Banque afin de garantir la conformité aux politiques, procédures et processus de prêt ; Maintenir la cohérence dans les travaux entrepris et examinés.

Lors de l'évaluation du risque de crédit pour des clients ou des contreparties individuels, la Banque accorde la priorité à la solidité financière et à la capacité de remboursement. Le risque de crédit peut être atténué en obtenant des garanties, telles que des dépôts en espèces, des propriétés et des garanties personnelles ou corporatives, de la part des clients ou des contreparties. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, la Banque n'a pas eu recours aux dérivés de crédit pour atténuer les risques de crédit ou de concentration.

La Banque effectue des analyses et des surveillances continues du crédit à plusieurs niveaux, soutenues par un système conçu pour faciliter la détection précoce des expositions liées à des clients, des secteurs ou des produits nécessitant une attention particulière. Le risque global du portefeuille, y compris les prêts individuels dépréciés et les prêts potentiellement dépréciés, est surveillé régulièrement.

Le Comité de politique des risques du Conseil d'administration et la haute direction se réunissent régulièrement pour examiner et gérer les expositions importantes au risque de crédit.

Selon le système interne de notation des risques de la banque, les expositions au crédit sont classées en cinq catégories : « pass », « mention spéciale », « sous-standard », « douteux » et « perte ». « Pass » – Les emprunteurs sont financièrement solides, respectent toutes leurs obligations contractuelles sans inquiétude quant au remboursement du capital et des intérêts. « Mention spéciale » fait référence aux emprunteurs actuellement capables de respecter leurs engagements financiers, mais confrontés à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables pouvant compromettre leur capacité ou leur volonté de rembourser à l'avenir. « Sous-standard », « Douteux » et « Perte » indiquent des emprunteurs incapables de rembourser intégralement le principal et les intérêts du prêt, avec des pertes significatives prévues.

La méthodologie de dépréciation des pertes sur prêts de la Banque est conforme aux directives de l'IFRS 9. Dans ce cadre, la Banque enregistre une provision pour pertes de crédit attendues (ECL) pour tous les prêts et autres actifs financiers en dette non détenus à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL), ainsi que pour les engagements de prêt et les contrats de garantie financière. La provision pour ECL est calculée en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif (LTECL – lifetime expected credit loss), sauf si aucun risque significatif de crédit n'a augmenté depuis l'origine. Dans ce cas, la provision est basée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois (12mECL – 12 months' expected credit loss). Les calculs des LTECL et 12mECL sont effectués individuellement ou collectivement, selon les caractéristiques du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

La Banque a mis en œuvre une politique visant à évaluer, à la fin de chaque période de reporting, si le risque de crédit d'un instrument financier a significativement augmenté depuis sa reconnaissance initiale. Cette évaluation repose sur l'analyse des changements dans le risque de défaut au cours de la durée restante de l'instrument financier. Conformément à ce processus, la Banque classe ses prêts en Étape 1, Étape 2 et Étape 3, comme décrit ci-dessous :

- Étape 1 : Lors de la reconnaissance initiale, la Banque enregistre une provision basée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois (12mECL). Les prêts de l'étape 1 incluent également les facilités pour lesquelles le risque de crédit s'est amélioré, entraînant leur reclassement depuis l'étape 2.
- Étape 2 : Si un prêt présente une augmentation significative du risque de crédit depuis son origine, la Banque enregistre une provision pour les pertes de crédit attendues sur la durée de vie (LTECL). Les prêts de l'étape 2 incluent également les facilités pour lesquelles le risque de crédit s'est amélioré, entraînant leur reclassement depuis l'étape 3.
- Étape 3 : Prêts classés comme étant en défaut de crédit. La Banque enregistre une provision pour les LTECL.

La Banque calcule les pertes de crédit attendues (ECL) sur la base d'une estimation pondérée par probabilité des pertes de crédit, en mesurant les déficits de trésorerie attendus actualisés à une approximation du taux d'intérêt effectif. Un déficit de trésorerie représente la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à

la Banque et les flux de trésorerie qu'elle s'attend à recevoir. Le calcul des ECL intègre les éléments clés suivants :

- La probabilité de défaut (« PD ») est une estimation de la probabilité qu'un défaut se produise sur un horizon temporel donné. Un défaut est considéré uniquement si la facilité reste dans le portefeuille et n'a pas été déreconnue au cours de la période évaluée.
- L'exposition au moment du défaut (« EAD ») est une estimation de l'exposition à une date de défaut future, prenant en compte les changements attendus dans l'exposition après la date de clôture. Cela inclut les remboursements prévus ou contractuels du principal et des intérêts, les tirages attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus résultant des paiements manqués.
- La perte en cas de défaut (« LGD ») est une estimation de la perte découlant d'un défaut à un moment donné. Elle est basée sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les recouvrements attendus, y compris ceux provenant de la réalisation des garanties. Le LGD est généralement exprimé en pourcentage de l'EAD.

Conformément aux exigences de l'IFRS 9, les pertes de crédit attendues (ECL) sont mesurées sur différentes périodes en fonction des changements de risque de crédit après la reconnaissance initiale des instruments financiers. Les pertes de crédit attendues (ECL) sont calculées en trois étapes de modèles :

- Si le risque de crédit d'un actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa reconnaissance initiale, la Banque reconnaît les pertes de crédit attendues sur 12 mois (12mECL) en utilisant le modèle de l'étape 1 ;
- Si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière significative depuis sa reconnaissance initiale, mais qu'il n'existe pas de preuve objective de dépréciation, la Banque reconnaît les pertes de crédit attendues sur la durée de vie (LTECL) en utilisant le modèle de l'étape 2 ; et
- S'il existe une preuve objective de dépréciation d'un actif financier à la date de clôture, les pertes de crédit attendues (ECL) doivent être reconnues et calculées en utilisant le modèle de l'étape 3.

Dans ses modèles de pertes de crédit attendues (ECL), la Banque intègre un large éventail d'indicateurs macroéconomiques prospectifs. Ces ajustements reflètent les conditions économiques potentielles futures et leur impact sur les pertes de crédit, en s'appuyant sur le modèle de Merton pour affiner les estimations de probabilité de défaut (PD). Les intrants et méthodologies peuvent ne pas toujours capturer pleinement toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Pour répondre à cela, des ajustements qualitatifs ou des ajustements additionnels sont appliqués à titre temporaire lorsqu'il existe des écarts matériels identifiés.

Aux dates de reporting suivantes, l'exposition de la Banque au risque de crédit est la suivante :

		Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
			$
Prêts commerciaux			
	Ni en retard ni déprécié	**1 403 735,00**	**1 457 435,00**
	En retard mais non déprécié	**-**	**-**
	Déprécié	**12 484,00**	**13 951,00**
		1 416 219,00	**1 471 386,00**
Hypothèques			
	Ni en retard ni déprécié	**1 483 507,00**	**1 729 820,00**
	En retard mais non déprécié	**-**	**-**
	Déprécié	**2 593,00**	**-**
		1 486 100,00	**1 729 820,00**
Autres prêts			
	Ni en retard ni déprécié	**9 190,00**	**10 753,00**
	En retard mais non déprécié	**-**	**-**
	Déprécié	**-**	**47,00**
		9 190,00	**10 800,00**

La qualité de crédit du portefeuille de prêts et avances, évaluée en référence au système interne de notation du risque de crédit de la Banque, est la suivante :

	2023				Au 31 décembre 2022
	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (ECLs)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie (ECLs)			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Total
	$	$	$	$	$
Pass	2 871 001	-	-	2 871 001	3 124 729
Mention spéciale (« Special-mention »)	-	25 246	-	25 246	73 279
Sous-standard (« Substandard »)	-	-	2 665	2 665	2
Douteux (« Doubtful »)	-	-	3	3	13 953
Perte (« Loss »)	-	-	12 594	12 594	43
	2 871 001	25 246	15 262	2 911 509	3 212 006

4. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Risque de crédit (suite)

Les prêts et avances aux clients par secteur d'activité sont les suivants :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
	$	$
Prêts commerciaux et autres prêts		
Institutions financières	**64 677**	215 799
Fabrication	**93 934**	90 889
Services	**98 151**	99 160
Transport	**268 120**	220 737
Commerce	**55 513**	65 685
Immobilier	**788 924**	744 416
Autres	**56 090**	45 500
	1 425 409	1 482 186
Hypothèques	**1 486 100**	1 729 820
	2 911 509	3 212 006
Moins : provision pour pertes de crédit attendues	**(34 295)**	(35 522)
Total, net de la provision pour pertes de crédit attendues	**2 877 214**	3 176 484

Prêts et avances aux clients par emplacement géographique :

				Au 31 décembre 2023			
				Perte de crédit attendue			
	Portefeuille brut	**Portefeuille net (1)**	**Prêts en souffrance bruts**	**Étape 1**	**Étape 2**	**Étape 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	
Canada							
Prêts commerciaux	**1 177 149**	**1 158 645**	**12 484**	**(6 327)**	**(583)**	**(11 594)**	**(18 504)**
Hypothèques commerciales	**319 066**	**316 932**	**-**	**(2 134)**	**-**	**-**	**(2 134)**
Prêts hypothécaires résidentiels	**1 167 034**	**1 159 461**	**2 593**	**(9 147)**	**(731)**	**(1 842)**	**(11 720)**
Autres prêts	**8 467**	**4 316**	**-**	**(4)**	**-**	**-**	**(4)**
	2 671 716	**2 639 354**	**15 077**	**(17 612)**	**(1 314)**	**(13 436)**	**(32 362)**
International							
Prêts commerciaux	**239 070**	**237 195**	**-**	**(1 875)**	**-**	**-**	**(1 875)**
Autres prêts	**723**	**665**	**-**	**(58)**	**-**	**-**	**(58)**
	239 793	**237 860**	**-**	**(1 933)**	**-**	**-**	**(1 933)**
Total	**2 911 509**	**2 877 214**	**15 077**	**(19 545)**	**(1 314)**	**(13 436)**	**(34 295)**

	Au 31 décembre 2022						
				Provision pour pertes de crédit attendues			
	Portefeuille brut	Portefeuille net (1)	Prêts en souffrance bruts	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	$	$	$	$	$	$	
Canada							
Prêts commerciaux	1 205 420	1 180 287	13 951	(5 507)	(6 649)	(12 977)	(25 133)
Hypothèques commerciales	333 866	331 611	-	(2 255)	-	-	(2 255)
Prêts hypothécaires résidentiels	1 395 954	1 389 070	-	(6 884)	-	-	(6 884)
Autres prêts	9 967	9 698	47	(269)	-	-	(269)
	2 945 207	2 910 666	13 998	(14 915)	(6 649)	(12 977)	(34 541)
International							
Prêts commerciaux	265 966	264 987	-	(979)	-	-	(979)
Autres prêts	833	831	-	(2)	-	-	(2)
	266 799	265 818	-	(981)	-	-	(981)
Total	3 212 006	3 176 484	13 998	(15 896)	(6 649)	(12 977)	(35 522)

La Banque a mis en place des fonctions de contrôle indépendant et d'audit interne, distinctes des unités d'affaires qu'elles supervisent. Ces fonctions jouent un rôle essentiel en garantissant l'efficacité et la mise en œuvre cohérente du cadre de gestion des risques de la Banque au quotidien. Leurs responsabilités incluent l'audit des dossiers de crédit, la vérification du respect des limites établies et l'application des mesures de contrôle.

Plusieurs départements et rôles désignés sont responsables de la supervision et de la gestion des fonctions de contrôle des risques. Le département juridique et conformité supervise la gouvernance d'entreprise, la conformité réglementaire, la gestion des risques liés à la confidentialité, la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA), le financement des activités terroristes (FAT) et les risques juridiques. Il collabore également sur les questions de risque de crédit liées à la conformité et à la LBA, en veillant à ce que toutes les exigences en matière de conformité et de LBA soient respectées lors de l'intégration des nouveaux clients et tout au long des relations d'affaires existantes. Le département de gestion financière (FMD) et le département de gestion des risques (RMD) travaillent en étroite collaboration pour la gestion des risques de liquidité et des risques de marché.

Le suivi des principaux aspects du cadre de gestion des risques, y compris l'utilisation de tableaux de bord de l'appétence au risque permettant de suivre les indicateurs de risque et les principaux indicateurs de risque (KRI) par rapport aux niveaux d'appétence et de tolérance prédéfinis, est effectué dans le cadre de la structure de gouvernance établie de BOCC. Des mises à jour régulières sur les limites de risque clés et les concentrations sont fournies à la haute direction et au conseil d'administration.

Les mesures agrégées du risque à travers les produits et les unités d'affaires sont utilisées pour garantir le respect des politiques, des limites et des directives réglementaires. Ces rapports présentent également une évaluation claire des montants, des types et des sensibilités des différents risques au sein des portefeuilles de la Banque. Les rapports sont soumis régulièrement à la haute direction et au conseil d'administration. La haute direction et le conseil d'administration utilisent ces informations pour comprendre le profil de risque de la Banque et la performance des portefeuilles.

(b) Risque de marché

Le risque de marché fait référence à la possibilité de variations défavorables dans la valeur des actifs et des passifs de la Banque en raison des fluctuations des variables de marché, y compris les taux d'intérêt, les taux

de change, les prix des actions et des matières premières, ainsi que leurs volatilités implicites. La Banque est principalement exposée à deux types de risques de marché : (i) le risque de taux d'intérêt et (ii) le risque de change.

La politique de gestion du risque de marché de la Banque est examinée par le Comité de politique des risques et approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique veille à ce que les expositions au risque de marché soient surveillées et maîtrisées dans des limites acceptables, tout en optimisant les rendements ajustés au risque. Le Comité de gestion des actifs et des passifs (ALCO) est responsable de la gestion continue du risque de marché général. L'ALCO se réunit régulièrement afin d'examiner et de traiter les enjeux découlant de l'évolution des conditions du marché.

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Banque est exposée au risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie du principal et des intérêts des actifs et des passifs présentent des échéances ou des dates de paiement des intérêts différentes, entraînant des positions asymétriques. Un actif ou un passif sensible aux taux d'intérêt est réévalué lorsque les taux d'intérêt changent, lorsque des flux de trésorerie se produisent en raison de l'échéance finale ou de l'amortissement normal, ou lorsque les clients exercent des options de remboursement anticipé. L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt dépend de l'ampleur et de la direction des variations des taux d'intérêt, ainsi que de la taille et de l'échéance des positions asymétriques.

Pour mesurer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise divers scénarios de chocs de taux afin d'estimer l'impact des variations de taux sur son Revenu à Risque (EaR – Earnings at Risk) annuel. Le revenu à risque (EaR, Earnings at Risk) est défini comme la variation du revenu net d'intérêts annuel de la Banque résultant d'un choc défavorable de 200 points de base sur les taux d'intérêt causé par un décalage des flux de trésorerie. La Banque établit un niveau de risque acceptable, exprimé en pourcentage de l'EaR, pour surveiller cette exposition et ajuster toute position non appariée dès que la limite établie par la politique est dépassée.

À la date de reporting suivante, l'impact avant impôt sur le revenu net d'intérêts des 12 prochains mois, en supposant un changement immédiat de 200 points de base des taux d'intérêt, est le suivant :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
	$	$
Augmentation de 200 points de base des taux d'intérêt	**17 149**	11 648
Diminution de 200 points de base des taux d'intérêt	**(17 149)**	(11 648)

Au 31 décembre 2023, les actifs et passifs financiers de la Banque sont classés en fonction de la première échéance entre leur réévaluation contractuelle des taux d'intérêt ou leur date d'échéance, comme présenté ci-dessous.

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Insensible aux taux	Total
	$	$	$	$	$	$	$
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	353 236	872 782	-	-	-	3 447	1 229 465
Titres	-	115 702	-	-	-	(12)	115 690
Prêts et avances	1 165 488	1 073 133	337 644	299 785	20 426	15 033	2 911 509
Perte de crédit attendue	-	-	-	-	-	(34 617)	(34 617)
Autres actifs (1)	-	-	-	-	-	43 651	43 651
Total des actifs	1 518 724	2 061 617	337 644	299 785	20 426	27 502	4 265 698
Passifs et capitaux propres							
Dépôts des clients							
À vue et à préavis	622 787	-	-	-	-	-	622 787
Dépôts à terme	-	987 632	725 808	3 783	-	-	1 717 223
Billet de dépôt bancaire	-	49 756	66 692	-	-	-	116 448
Dépôts des banques	122 275	831 524	-	-		-	953 799
Autres passifs (2)	-	-	-	-	-	85 460	85 460
Capitaux propres	-	-	-	-	-	769 981	769 981
Total des passifs et capitaux propres	745 062	1 868 912	792 500	3 783	-	855 441	4 265 698
Total des écarts – 2023	773 662	192 705	(454 856)	296 002	20 426	(827 939)	-
Total des écarts – 2022	699 215	43 053	(488 698)	566 045	21 974	(841 589)	-

(1) Les autres actifs incluent les engagements des clients au titre des acceptations, les immobilisations corporelles, les actifs d'impôt différé et d'autres actifs divers.

(2) Les autres passifs incluent les engagements de la Banque au titre des acceptations, les chèques et autres éléments en transit, les impôts à payer et d'autres passifs divers.

(ii) Risque de change

Le risque de change fait référence à la possibilité de pertes résultant des fluctuations des taux de change. Les activités de change de la Banque sont principalement réalisées pour répondre aux besoins des clients et gérer les positions en devises étrangères dans le portefeuille hors négociation. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, la Banque n'a pas participé à des opérations spéculatives sur le marché des changes ni maintenu de positions ouvertes importantes en devises étrangères.

Par conséquent, la Banque ne présente pas d'exposition significative au risque de change. Pour gérer son exposition aux devises, la Banque utilise des contrats à terme sur devises en tant qu'instruments de couverture. Les transactions de dépôts et de prêts en devises étrangères ne génèrent pas une exposition significative au risque de change.

(c) Risque opérationnel

Le risque opérationnel fait référence à la possibilité de pertes résultant de processus internes inadéquats ou défaillants, de systèmes inefficaces, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le Comité de politique des risques examine, et le Conseil d'administration approuve, la politique de gestion du risque opérationnel de la Banque. La direction met en place des procédures opérationnelles et de contrôle visant à identifier, gérer et

surveiller les faiblesses inhérentes aux contrôles internes. Le Comité de politique des risques supervise la stratégie et la gouvernance du risque opérationnel, tandis que la fonction de gestion du risque opérationnel de la Banque fournit des orientations aux unités d'affaires concernant l'évaluation des risques, la mesure, l'atténuation et les initiatives de surveillance. Un rapport trimestriel sur la gestion du risque opérationnel est soumis au Comité de politique des risques. Pour l'ORA – Informations qualitatives générales sur le cadre de risque opérationnel,

(d) Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement survient lorsque la Banque rencontre des difficultés à respecter ses obligations financières.

Le Comité de politique des risques examine, et le Conseil d'administration approuve, les politiques de gestion du risque de liquidité et de financement. Le Comité de gestion des actifs et des passifs (ALCO) se réunit régulièrement afin de traiter les questions liées à la gestion de la liquidité en réponse aux évolutions des conditions du marché.

La politique de gestion du risque de liquidité de la Banque ainsi que ses procédures de contrôle garantissent une planification efficace des mesures de liquidité en cas d'urgence et le maintien d'actifs liquides pour assurer la continuité des opérations quotidiennes. La Banque surveille sa position de liquidité au quotidien et effectue régulièrement des tests de résistance de liquidité sous divers scénarios, incluant des conditions de marché normales et sévères.

(e) Risque de crédit de contrepartie

Le risque de crédit de contrepartie désigne le risque qu'une contrepartie à une transaction sur dérivés fasse défaut avant le règlement final des flux de trésorerie. Une perte économique survient si la transaction ou le portefeuille de transactions présente une valeur économique positive pour la Banque au moment du défaut. Dans le cadre normal de ses activités, la Banque réalise des transactions de change avec des valeurs positives, l'exposant ainsi au risque de défaut de contrepartie. La Banque a établi des limites pour ses activités de change avec les banques et les clients et ne participe pas à des opérations de change spéculatives. Pour quantifier le risque de règlement et le risque de contrepartie, la Banque utilise la « méthode de l'exposition actuelle » afin de mesurer le risque et de calculer les exigences en capital.

Au 31 décembre 2023, l'exigence de capital pour le risque de crédit de contrepartie, calculée selon la méthode de l'exposition actuelle, est présentée dans le tableau suivant :

	Au 31 décembre 2023			Au 11 décembre 2022		
		Juste valeur			Juste valeur	
	Montant notionnel	Actifs	Passifs	Montant notionnel	Actifs	Passifs
	$	$	$	$	$	$
Contrats de change					-	-
Contrats à terme	79	-	-	1 145	4	(1)
Total	79	-	-	1 145	4	(1)

5. Informations qualitatives générales sur le cadre de gestion du risque opérationnel – ORA

(a) Introduction à la gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel à Bank of China Canada (BOCC) est défini en conformité avec les sept catégories de pertes opérationnelles établies par le Comité de Bâle : fraude interne, fraude externe, pratiques d'emploi et sécurité au travail, relations avec les clients, produits et pratiques commerciales, atteinte aux actifs physiques, perturbation des activités et défaillances des systèmes, ainsi que gestion de l'exécution, de la livraison et des processus. La gestion efficace de ces risques est essentielle pour garantir la résilience opérationnelle et la stabilité financière.

Le cadre de gestion du risque opérationnel de BOCC (« le Cadre ») offre une approche structurée pour l'identification, l'évaluation, le contrôle et la surveillance des risques opérationnels. Le Cadre intègre les éléments clés suivants :

- Encourager une culture du risque forte au sein de l'organisation.
- Établir une structure claire de gouvernance des risques.
- Identifier et évaluer les risques opérationnels.
- Appliquer des méthodes de mesure des risques qualitatives et quantitatives.
- Assurer une surveillance et un suivi continus des risques.

Les politiques, lignes directrices et procédures approuvées par le conseil d'administration couvrant la résilience opérationnelle, les contrôles internes, la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et la cybersécurité sont essentielles à la stratégie de gestion des risques de la Banque. De plus, la Banque maintient des manuels de procédures détaillés régissant les activités des unités d'affaires, les fonctions de gouvernance et les processus d'audit, qui font l'objet de révisions et de mises à jour régulières afin d'assurer leur pertinence et leur efficacité.

(b) Structure et organisation de la gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel de BOCC repose sur le modèle des trois lignes de défense :

- Première ligne de défense : Les unités d'affaires sont responsables de la gestion des risques opérationnels dans leurs domaines respectifs, en veillant au respect des politiques et procédures établies.

- Deuxième ligne de défense : Le département de gestion des risques (RMD), la conformité et d'autres unités fonctionnelles assurent la surveillance des activités de gestion des risques, fournissent une analyse critique indépendante, élaborent les politiques de gestion du risque opérationnel, surveillent les indicateurs de risque et rapportent les risques opérationnels à la haute direction.

- Troisième ligne de défense : La fonction d'audit interne effectue des examens indépendants afin de valider l'efficacité du cadre de gestion du risque opérationnel et de son application.

Le conseil d'administration détient la responsabilité ultime de superviser le cadre de gestion du risque opérationnel, tandis que la haute direction est chargée d'examiner les questions importantes liées aux risques opérationnels et de s'assurer que ces risques sont gérés efficacement à travers l'organisation.

(c) Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel de BOCC comprend des politiques et des processus conçus pour identifier, évaluer, gérer et signaler les risques opérationnels :

- Identification des risques : BOCC identifie les risques opérationnels grâce aux évaluations autonomes des risques et des contrôles (RCSA), au signalement des incidents et aux analyses d'impact sur les activités.

- Évaluation des risques : Chaque unité d'affaires réalise des évaluations des risques pour mesurer l'efficacité des contrôles existants et s'assurer que les risques résiduels restent dans des seuils acceptables.

- Mesure des risques : La Banque utilise des méthodes qualitatives et quantitatives pour mesurer les risques opérationnels, notamment le calcul des exigences en capital pour le risque opérationnel selon l'approche standard simplifiée et l'utilisation des principaux indicateurs de risque (KRI) pour suivre les pertes opérationnelles.

- Surveillance des risques : La surveillance continue est assurée via les KRI, le suivi des incidents et des examens réguliers des risques. Les risques opérationnels significatifs sont escaladés à la haute direction lorsque nécessaire.

(d) Catégories de risques opérationnels

BOCC catégorise les risques opérationnels conformément au cadre de Bâle, couvrant les domaines suivants :

- Fraude interne : Atténuée grâce à des contrôles internes, la séparation des tâches et des audits réguliers.

- Fraude externe : Réduite par la mise en œuvre de mesures de cybersécurité et de systèmes anti-fraude.

- Pratiques d'emploi et sécurité au travail : Gérées par le respect des lois du travail et l'application des protocoles de sécurité internes.

- Clients, produits et pratiques commerciales : Supervisées par une conformité réglementaire stricte et une surveillance des pratiques commerciales.

- Atteinte aux actifs physiques : Atténuée par la mise en place de stratégies de reprise après sinistre et de plans de continuité des activités.

- Perturbation des activités et défaillances des systèmes : Gérées grâce à des contrôles robustes des systèmes, des protocoles de sécurité informatique et une planification de la résilience opérationnelle.

- Exécution, livraison et gestion des processus : Les processus sont continuellement revus et optimisés afin de minimiser les erreurs et les inefficacités.

(e) Système de mesure du risque opérationnel

BOCC utilise une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives pour mesurer efficacement les risques

opérationnels :

- Méthodes quantitatives : Ces méthodes incluent le calcul du capital pour le risque opérationnel selon l'approche standard simplifiée, ainsi que le suivi des principaux indicateurs de risque (KRI), tels que les événements de perte opérationnelle, les violations de cybersécurité, les sanctions réglementaires et les réclamations des clients.

- Méthodes qualitatives : Les analyses d'impact sur les activités (Business Impact Assessments) et les évaluations autonomes des risques et des contrôles (RCSA) sont réalisées chaque année par chaque unité d'affaires. Ces évaluations permettent d'identifier les opérations critiques, les principaux risques et l'adéquation des contrôles existants. Lorsque les contrôles sont jugés insuffisants, des plans de remédiation sont développés et priorisés en fonction de la gravité des risques.

Le département de gestion des risques (RMD) supervise l'exécution de ces évaluations et veille à ce que les plans d'action soient mis en œuvre efficacement pour corriger les risques significatifs ou les déficiences des contrôles.

(f) Cadre de reporting du risque opérationnel

Le cadre de reporting du risque opérationnel de BOCC garantit que les principaux risques opérationnels sont régulièrement communiqués au conseil d'administration et à la direction exécutive. Le cadre de reporting couvre les indicateurs de capital pour le risque opérationnel, le respect de l'appétence au risque et les principales expositions au risque.

Un processus structuré d'escalade est en place afin d'identifier et de traiter rapidement les risques significatifs. Des mécanismes d'alerte précoce et une structure graduée des limites d'appétence au risque permettent une gestion proactive des risques émergents.

(g) Atténuation et transfert des risques

BOCC met en œuvre plusieurs mécanismes d'atténuation et de transfert des risques pour gérer efficacement les risques opérationnels :

- Politiques de risque opérationnel : Un ensemble complet de politiques liées à l'intégrité, à la sécurité et à l'appétence au risque oriente les pratiques de gestion des risques.

- Contrôles préventifs et détectifs : Ces contrôles sont conçus pour réduire la probabilité et l'impact des événements de risque opérationnel.

- Plans de continuité des activités et de gestion de crise : Les plans de continuité des activités (BCP) assurent la résilience opérationnelle en cas de perturbation. Ces plans sont revus et testés annuellement sous la supervision du département de gestion des risques.

- Assurance : La Banque utilise l'assurance comme mécanisme de transfert de risque pour couvrir certains risques opérationnels.

- Réserves de capital : Dans des scénarios extrêmes, la solide position en capital de BOCC permet à la Banque d'absorber des pertes opérationnelles importantes.

(h) Conclusion

Le cadre de gestion du risque opérationnel de BOCC est conçu pour couvrir de manière exhaustive les expositions aux risques opérationnels de la Banque. Ce cadre est soutenu par une structure de gouvernance solide, des processus détaillés d'identification et de mesure des risques, ainsi qu'une surveillance continue et un reporting régulier à la haute direction et au conseil d'administration.

Cette approche garantit que BOCC reste résiliente face aux défis liés aux risques opérationnels, maintient sa conformité réglementaire et favorise une culture proactive de gestion des risques. Les stratégies robustes d'atténuation des risques de la Banque, incluant la planification de la continuité des activités et l'assurance, renforcent davantage sa capacité à gérer et absorber efficacement les risques opérationnels.